

entreprises de construction fédérales-provinciales; la Direction des régions septentrionales qui est chargée de l'application de diverses lois fédérales et d'ordonnances et règlements territoriaux intégrant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de certaines affaires afférentes à l'administration générale du Yukon, de l'administration des ressources naturelles de ces territoires et, des affaires des Esquimaux; et la Direction du développement des ressources, qui est chargée des travaux du ministère dans le domaine des ressources nationales, ainsi que de certains droits fonciers et minéraux dévolus à la Couronne du chef du Canada.

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est responsable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord canadien et de la Commission des champs de bataille nationaux. La Commission des lieux et monuments historiques, groupement honorifique d'historiens représentant les différentes provinces, et les Comités consultatifs sur la mise en valeur du Nord canadien sur l'utilisation des eaux conseillent le ministre dans leur domaine respectif. Le sous-ministre est président de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Ministère des Pêcheries.—Avant d'être organisés sous la direction d'un ministre des Pêcheries en 1930, les services fédéraux de la pêche relevaient de l'ancien ministère de la Marine et des Pêcheries, créé en 1868. Si, en vertu de diverses ententes, les provinces assument certaines responsabilités administratives, seul le ministère fédéral peut légiférer sur les pêcheries côtières et intérieures.

Le ministère est chargé des fonctions suivantes: conservation et mise en valeur des pêcheries; l'application de règlements, exploitation de stations piscicoles, administration et perfectionnement des frayères et destruction des animaux de proie; inspection des produits de la pêche et encouragement à l'expansion de l'industrie, et d'accroître l'utilisation du poisson et renseigner le public sur les ressources et l'industrie de la pêche. Le ministère administre le Plan d'indemnités aux pêcheurs en cas d'avaries graves ou de perte de bateaux ou de casiers à homards.

Sont associés au ministère l'Office des prix des produits de la pêche et l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada. Le ministère est représenté aux commissions internationales suivantes: pêcheries de saumon du Pacifique, pêcheries de flétan du Pacifique, pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique, du Pacifique-Nord, des Grands lacs, chasse à la baleine, et prise du phoque dans le Pacifique-Nord.

Ministère des Postes.—L'administration et le fonctionnement du service postal, en vertu de la loi sur les Postes (S.R.C. 1952, chap. 212) et sous la direction du ministre des Postes, approuvée, assure la surveillance de tous les aspects de l'activité postale: personnel, manutention des matières postales, transport du courrier par terre, par eau, par rail et par air et direction et contrôle des services financiers, y compris le service des mandats postaux et la Caisse d'épargne postale.

Ministère de la Production de défense.—Le ministère de la Production de défense a été établi en avril 1951 par la loi sur la production de défense (S.C. 1951, chap. 4 maintenant loi sur la production de défense, S.R.C. 1952, chap. 62, modifié par S.C. 1955, chap. 52). Il avait été précédemment le ministère des Munitions et des Approvisionnements établi en 1940 pour voir à l'achat de matériel militaire, ministère auquel avait succédé en décembre 1945 le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements. En février 1947, les fonctions d'achat du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements furent transférées au ministère du Commerce et exécutées par l'entremise de la Corporation commerciale canadienne. La loi sur la Production de défense donne au ministre l'autorité exclusive d'acheter ou d'acquérir de toute autre façon le matériel de défense nécessaire au ministère de la Défense nationale. La loi prévoit également la mobilisation, la conservation, la coordination des ressources économiques et industrielles du Canada, la constitution des compagnies en sociétés commerciales, l'emmagasinage des matériaux indispensables, de même que l'assistance en immobilisations.

Etant donné que le ministère a la responsabilité de promouvoir le développement et la production du matériel de défense au Canada, il a aussi le souci de conclure des accords avec les États-Unis et d'autres pays alliés et membres de l'OTAN pour établir une collaboration bilatérale, multilatérale dans les domaines de la recherche sur la défense, du développement et de la production. Il s'efforce également d'augmenter la contribution de l'industrie canadienne pour subvenir aux besoins de production de défense de ces pays.

A la suite d'une décision prise par le Cabinet, le ministère a été désigné comme agence centrale des achats de tous les ministères et organismes civils, sauf les sociétés de la Couronne ayant un caractère commercial.

Les principales divisions du ministère sont: Aéronefs, Produits chimiques, Vêtements et tissu, Matériel électrique et électronique. Produits alimentaires, Machines, Matériaux, Transport mécanique, Construction navale, Matériel lourd et Produit du bois. La direction régionale des achats compte 14 bureaux d'achat régionaux au Canada pour fins d'approvisionnement de nature locale urgente. Il y a également des bureaux d'approvisionnement à Londres en Angleterre, à Washington aux États-Unis, à Paris (France) et à Coblenz en Allemagne. De plus, le ministère comprend la Direction des programmes internationaux qui s'occupe des entreprises ministérielles d'exportation de produits de défense, y compris le programme canado-américain de développement de la défense et de production conjointe, et la participation canadienne aux travaux du Comité des armements de l'OTAN.